

Réservé
au
Moniteur
belge



04119871

TRIBUNAL DE COMMERCE

05-08-2004

CIVILES

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/08/2004- Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **MIMEX**

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège Rue des Cévennes numéro 2 à 1325 Chaumont-Gistoux

N° d'entreprise : 0474114026

Objet de l'acte : **DECISION DE FUSION PAR ABSORPTION DE LA SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE "GOLD TEAM SERVICE" - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL - ADOPTION D'UNE DENOMINATION COMMERCIALE**

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée "MIMEX", ayant son siège social à 1325 Chaumont-Gistoux, rue des Cévennes numéro 2, titulaire du numéro d'entreprise 0474.114.026, reçu par Maître Gérard INDEKEU, Notaire à Bruxelles, le vingt-neuf juin deux mil quatre, enregistré au premier bureau de l'Enregistrement de Jette, le huit juillet deux mil quatre, volume 97 folio 25 case 03, aux droits de vingt-cinq euros, perçus par l'Inspecteur Principal a.i. Hanot, il a été décidé ce qui suit:

Première résolution

Décision de fusion

L'assemblée décide de fusionner la présente société par absorption au sens de l'article 676, 1° du Code des Sociétés, de la société privée à responsabilité limitée "GOLD TEAM SERVICE", ayant son siège social à 1780 Wemmel, Koning Albert I laan nummer 38 bus 2F, titulaire du numéro d'entreprise 0453.042 755, dont elle possède toutes les parts, laquelle transfère, par suite de sa dissolution sans liquidation, l'intégralité de son patrimoine activement et passivement à la présente société, à la date de la présente fusion et ce, sur base du bilan annuel arrêté au trente et un décembre deux mil trois.

La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est le premier janvier deux mil quatre.

Deuxième résolution

Décharge aux administrateurs et conservation des documents

Sous la condition suspensive de la réalisation de la fusion décidée en la première résolution qui précède, l'assemblée décide, en vue notamment de se conformer à l'article 727 du code des Sociétés :

- que l'approbation par l'assemblée générale des associés de la société privée à responsabilité limitée "MIMEX", des comptes annuels relatifs à l'exercice en cours vaudra décharge pour le gérant de la société privée à responsabilité limitée "GOLD TEAM SERVICE", pour l'exercice de son mandat du premier janvier deux mil quatre au jour de la fusion;

- que les livres et documents de la société privée à responsabilité limitée "GOLD TEAM SERVICE" seront conservés au siège de la société privée à responsabilité limitée "MIMEX" pendant les délais prescrits par la loi

Troisième résolution

Transfert du siège social

L'assemblée décide le transfert du siège social à 1390 Grez-Doiceau, avenue Comte Jean Dumonceau, 23.

Quatrième résolution

Adoption d'une dénomination commerciale

L'assemblée décide d'adopter la dénomination commerciale "GOLD TEAM SERVICES" et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts comme suit :

"La société a adopté la forme juridique de société privée à responsabilité limitée. Elle est dénommée "MIMEX"

Elle pourra également utiliser la dénomination commerciale "GOLD TEAM SERVICES" "

Délégation de pouvoirs

Réservé
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/08/2004- Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

L'assemblée décide de nommer le gérant de la société aux fins de procéder à toute modification à l'immatriculation de la présente société à la Banque Carrefour des Entreprises et éventuellement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

A ces fins, le mandataire pourra au nom de la société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Gérard INDEKEU, Notaire

Déposé en même temps: expédition, statuts coordonnés

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature